

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Ici On Grandit inc.	Numéro de permis 2024068	Date d'inspection Le 14 mars 2025	
Nom de l'établissement Garderie Ici On Grandit 1		Numéro de téléphone (506) 783-7070	
Adresse 65 rue LaPlante E Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite en mi-journée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
 -Pendant la visite le ratio enfant-personnel est maintenu et respecté dans les groupes d'enfant homogène et hétérogène.
 -Le matériel et équipement offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre, en bon état et adapté au niveau du développement des enfants
 -L'aire de jeu intérieur des enfants est sécuritaire et propre
 -Les produits nettoyants et toxiques sont barrés sous clé et hors de portée des enfants
 -Chaque enfant à un endroit facile d'accès et individuel à chacun pour y ranger ses effets personnels, cet espace est identifié par son nom.
 -L'espace individuel est rangé séparément et à l'usage exclusif de l'enfant
 -Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets.

Observations : Arrivée à la garderie les enfants sont en préparation pour leurs dîners, une fois le repas terminé, les nourrissons, 2ans et 3ans ont tous passé à la période de sieste. Les enfants qui ne dorment pas ont une période de repos pour une durée de 30min, ils passent ensuite à des jeux calmes.. Une fois la sieste terminée les enfants ont mangé leurs collations.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 mars 2025

Date

original signé par
Amélie Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 mars 2025

Date